

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°57 du 17 juillet 2019

Sommaire chronologique

Instruction n° 2019-17 du 06 mai 2019 – Mise à jour du 16 juillet 2019

L'aide à la mobilité-----2

Décision DG n° 2019-68 du 9 juillet 2019

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale-----4

Décision Ré n° 2019-28 DS IPR du 12 juillet 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 12

Instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019 – Mise à jour

L'aide à la mobilité

Les prestations nationales ouvrant droit à l'aide à la mobilité dans les conditions prévues par l'instruction n° 2019-17 du 06 mai 2019 relative à l'aide à la mobilité sont listées à l'annexe 1. Cette annexe est modifiée.

Sont ajoutées :

- la prestation « préparation VAE PEC », laquelle est mise en œuvre depuis le 24 mai 2019 dans 5 départements (Doubs, Territoire de Belfort, Seine Maritime, Haute Vienne, Meurthe et Moselle, Haut Rhin) et sur le reste du territoire à compter du 1er septembre. Elle ouvre droit à 12 jours maximum de prises en charge.
- la nouvelle prestation « Activ'projet » (AP2), laquelle est mise en œuvre progressivement depuis le 1er juillet 2019 et ouvre droit à 5 jours maximum de prises en charge. La prestation « Activ'projet » (ACP) est maintenue jusqu'au déploiement généralisé de la nouvelle prestation Activ'projet (AP2).

Misso Yoon
DGA offre de services

Annexe 1 – Liste des prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité

Les prestations nationales :

Les prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité sont les suivantes :

- Accompagnement intensif des jeunes (ACJ)
- Accompagnement des licenciés économiques (LCR, LCN)
- Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR)
- Club
- Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- Activ' Emploi (AE)
- Activ' Projet (AP)
- Activ' Projet (AP2)
- Activ' Créa (RCA)
- Evaluation des Compétences et Capacités Professionnelles (ECC)
- Prépa compétences (GCO)
- Valoriser son image pro (VSI)
- Atouts Jeunes (ATJ)
- Préparation VAE PEC (APV)

Le nombre de jours maximum à retenir pour le calcul de l'aide à la mobilité, tel que défini par l'instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019 relative à l'aide à la mobilité, est de :

- 1 + 1 jour pour la prestation ESPR
- 12 jours pour la prestation Club et 18 jours s'il s'agit d'un Club relevant de l'accompagnement intensif des jeunes
- 18 jours pour les prestations LCR/LCN, ACJ
- 3 jours pour les prestations AP et ATJ
- 2 jours pour la prestation AE
- 6 jours pour la prestation RCA
- 1 jour pour la prestation ECC
- 32 jours pour la prestation GCO
- 12 jours pour la prestation VSI et pour préparation VAE PEC (APV)
- 5 jours pour la prestation Activ' Projet (AP2)

Pour la PMSMP il convient de retenir le nombre de jours réels de cette prestation conformément à l'instruction n° 2014-84 du 22 décembre 2014 relative à la PMSMP qui prévoit (partie 1 - point 2.7.2) que « l'aide à la mobilité accordée au bénéficiaire de l'immersion professionnelle s'ajustera avec la durée effective en jours de l'immersion professionnelle ».

Les prestations régionales

Les prestations régionales sont, sur décision de la région concernée, éligibles à l'aide à la mobilité pour une durée moyenne fixée par la région elle-même.

Décision DG n° 2019-68 du 9 juillet 2019

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-6 et L. 5312-10,

Vu les articles L. 114-16-1, L. 114-16-2 et L. 114-16-3 du code de la sécurité sociale résultant de l'article 104 de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Décide :

Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et/ou documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-6-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de Pôle emploi ci-après désignés :

- au sein de la direction générale
 - o monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
 - o madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, chargée de la prévention de la fraude,
 - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Sylli Diabira, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Pierre Grelon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Philippe Guillaume, chargé de mission au sein de la même direction,
 - o madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Pierre Labay, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Laurent Renault, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Catherine Sarochus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Brigitte Varailhon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- au sein de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
 - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice maîtrise des risques,
 - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o madame Mireille Laboureau, responsable adjointe au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Grégory Dubois, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Louis Moulin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Stéphane Denoual, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention des fraudes,
 - monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Leroy, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Hélène Touquerant, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Paul Ferrandez, directeur maîtrise des risques,
 - madame Pascale Reineau, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Valérie Koether, responsable au sein de la même direction,
 - madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Maria Angelina Marinho, contrôleur au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Corse
 - monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques,
 - madame Hélène Dipéri, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
- au sein de Pôle emploi Grand-Est
 - madame Valérie Kurtz, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Emmanuelle Charuel, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Patrick Gergaud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sophie Girod-Cousin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guadeloupe
 - madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Patricia Moysset, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Elsa Mezunce, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guyane
 - monsieur François Dumora, directeur de la stratégie et relations extérieures en charge de la maîtrise des risques,
 - madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
 - monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Eric Meunier, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,

- madame Frédérique Arson, chargée de mission au sein de la même direction,
 - madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes,
 - madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Ile-de-France
- monsieur Alain Lequin, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Denis Hermouet, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Laetitia Bambara, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Brigitte Burton, assistante au sein de la même direction,
 - madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Cauchy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Tony Fernandez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Daniel Gabelout, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Narmatha Gagendran, assistante au sein de la même direction,
 - madame Jocelyne Gunthard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Marie Mifsud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Annabelle Nison, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Serge Pedron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Agnès Raynaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Christophe Villin, chargé de mission au sein de la même direction,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Zazzera, assistante au sein de la même direction,

- au sein de Pôle emploi Martinique
 - madame Nathalie Salomon, directrice du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques,
 - madame Danielle Marie-Magdeleine, responsable de service maîtrise des risques, contrôle interne et prévention des fraudes,
 - madame Marie-Louise Monrapha, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- au sein de Pôle emploi Normandie
 - monsieur Philippe Folliot, directeur maîtrise des risques,
 - madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Chrystel Tenand, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- au sein de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,
 - madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques et systèmes d'information,
 - monsieur Thierry Biensan, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Isabelle Galland, responsable adjointe au sein de la même direction,
 - madame Lydie Aurignac, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Jennifer Bach, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Joëlle Biard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cécile Blanche, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Lionel Ceugniet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Frédérique Chapoulie, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Marie-Claude Cormier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sonia Derghboudj, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Marie-Sainte Monchause, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Laurence Pouny, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Chantal Tauzin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Catherine Violet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Occitanie
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Patrick Charroy, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Elisabeth Berrus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Christine Bertolini, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Bertrand, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Christophe Boulay, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Amina Brungard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Pons-Vicens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Pays de la Loire
 - monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques,
 - madame Bénédicte Brossard, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Christine Besson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Anne Lemos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Amel Juhel, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - monsieur Yves Vernet, directeur maîtrise des risques,
 - madame Nathalie Mealin, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Danielle Andrieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Marc Boric, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Céline Cani, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Thierry Couprie, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Anne Dumont, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Fontanili, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Catherine Hours, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Matte, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi services
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Yannick Ferré, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Olivier Dentand, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Réunion-Mayotte
- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,
 - madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean Ramoune, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Rémy Siam Tsieu, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction.

Article 2

La décision n° 2019-46 du directeur général de Pôle emploi en date du 9 avril 2019 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 9 Juillet 2019.

Jean Bassères,
directeur général

Décision Ré n° 2019-28 DS IPR du 12 juillet 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Réunion,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au §1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations

- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial Nord-Est
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés

- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Julie Fortuné, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de La Possession

- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi de St-Louis Bel Air, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Andrée Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Annie Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- monsieur Jean-Marc Médéa, chargé de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Johane Adekalom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît

- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie

- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde jusqu'au 31/07/2019
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Alain Bricout, chargé de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Marie-Claude Diorflar, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sonia Pellegrini, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur David Robert, directeur adjoint au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air

- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Laetitia Dejean, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Peggy Salome, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Rishman Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvain-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- monsieur Wilfried Singainy, adjoint du directeur de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la Plateforme Gestion Centralisée Allocataire & Contentieux
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Julie Fortuné, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu

- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazzarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Johane Adekalom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde jusqu'au 31/07/2019
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul

- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur David Robert, directeur adjoint au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Laetitia Dejean, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Peggy Salome, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Rishman Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph,
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations

- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues par l'employeur dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-27 DS IPR du 2 juillet 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 12 juillet 2019.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion